

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 31 (1960)
Heft: 4

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

P34

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXI^e ANNÉE

Paraît une fois par mois

N^o 4. Avril 1960

SOMMAIRE

Rapport annuel, exercice 1959 — Communication officielle
Chronique économique

RAPPORT ANNUEL

Exercice 1959

Messieurs,

Le rapport d'activité que nous avons l'honneur de vous présenter aujourd'hui est le 35^e depuis la fondation de notre association. Le président soussigné étant démissionnaire pour raisons d'âge, il vaut peut-être la peine de jeter un coup d'œil rétrospectif rapide sur le temps qui s'est passé depuis que l'ADIJ a vu le jour et sur les motifs qui ont suscité sa création. Il faut se reporter aux premières années après la première guerre mondiale. Dans le Jura une crise terrible avait touché l'industrie et en particulier l'horlogerie. La reprise eut lieu dans le courant de l'année 1923. D'autre part, le retour de l'Alsace-Lorraine à la France avait modifié les courants du trafic ferroviaire. La ligne Paris-Delle-Bâle avait une tendance à être délaissée, le Moutier-Granges n'était pas un tronçon du réseau fédéral, l'électrification accélérée des principales lignes CFF était en vue, le trafic des lignes du Jura-Sud ne devait pas être relégué au second plan. Il fallait que la région se montrât vigilante. Un comité de défense des intérêts économiques de la vallée de Tavannes et environs fut d'abord créé par M. H. Kramer, imprimeur, et le président soussigné, tous deux à Tavannes, puis quelque temps plus tard M. G. Möckli, conseiller communal, proposait au Conseil municipal de Delémont de grouper les principales communes jurassiennes et le comité de la vallée de Tavannes en une organisation élargie de défense des intérêts économiques et ferroviaires. Cette proposition, accueillie avec faveur suscita la création de l'ADIJ telle que nous la connaissons aujourd'hui. Son comité général ainsi que son comité directeur jouissent d'une belle stabilité et nous saisissons l'occasion pour remercier bien sincèrement l'assemblée et tous les membres de la grande et constante confiance témoignée. A côté du président, il n'y a eu que trois vice-présidents, actuellement M. W. Sunier, préfet du district de Courtelary, un secrétaire-caissier pendant dix ans (M. G. Möckli), puis un secrétaire pendant 25 ans (M. R. Steiner), un caissier (M. H. Farron) également pendant 25 ans. Cette heureuse stabilité a permis un travail fructueux dans un esprit d'entente parfaite que n'est venu ternir aucun incident fâcheux ou simplement désagréable.